



# VACCIN VIVANT ATTÉNUÉ POUR LA PRÉVENTION DE LA BRONCHITE INFECTIEUSE AVIAIRE – SÉROTYPE MASSACHUSETTS, SOUCHE H120

## LYOPHILISAT POUR SUSPENSION ORALE, OCULAIRE, NASALE, NEBULISATION.

### COMPOSITION

CHAQUE DOSE DU VACCIN CONTIENT :

#### PRINCIPE ACTIF :

Virus atténué de la Bronchite infectieuse aviaire, sérotype Massachusetts, souche H120  $\geq 10^3$  DIO<sub>50</sub>.

#### EXCIPIENTS :

Polypeptone, au maximum	0,055 mg
Phosphate disodique, au maximum	0,0309 mg
Acide citrique, au maximum	0,0027mg

### INDICATIONS

Immunisation active du poulet, poulettes futures pondeuses et reproductrices contre la bronchite infectieuse aviaire.

### CONTRE-INDICATIONS

Les oiseaux malades doivent être exclus de la vaccination. Eviter de vacciner pendant la période de ponte.

### MISES EN GARDE PARTICULIÈRES À CHAQUE ESPÈCE CIBLE

- La présence des anticorps d'origine maternelle chez les poussins peut interférer avec l'installation de l'immunité post-vaccinale.
- Éviter de stresser les oiseaux avant et après la vaccination.
- Le virus vaccinal de la bronchite infectieuse peut se propager des sujets vaccinés aux oiseaux non vaccinés, il est donc recommandé de vacciner tous les oiseaux et d'éviter de vacciner des élevages en contact ou voisins d'animaux non vaccinés.
- Ne pas mélanger BIOVAC avec d'autres vaccins ou d'autres produits médicamenteux.

### PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES D'EMPLOI CHEZ L'ANIMAL

- Ne vacciner que les oiseaux en bonne santé.
- Le vaccin doit être utilisé immédiatement après sa reconstitution.
- Respecter les conditions habituelles d'asepsie.
- Ne pas utiliser du matériel stérilisé par des produits chimiques.

Le virus vaccinal peut diffuser à des oiseaux non vaccinés. Eviter de vacciner des élevages en contact ou voisins d'animaux non vaccinés

BIOVAC

# PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES À PRENDRE PAR LA PERSONNE QUI ADMINISTRE LE MÉDICAMENT AUX ANIMAUX

Le virus de la bronchite infectieuse aviaire ne s'avère pas présenter un risque pour la santé humaine. Cependant En cas d'administration par nébulisation, il est conseillé de porter un masque et des lunettes de protection.

## AUTRES PRECAUTIONS

Tous les flacons de vaccin non utilisés ou les déchets dérivés de ce médicament doivent être éliminés et détruits.

## EFFETS SECONDAIRES

Le vaccin utilisé selon les instructions recommandées n'induit aucun effet secondaire.

## UTILISATION EN PERIODE DE PONTE

L'utilisation du vaccin est contre indiquée pendant la période de ponte.

## INTERACTIONS MÉDICAMENTEUSES ET AUTRES FORMES D'INTERACTIONS

Aucune information n'est disponible sur l'innocuité et l'efficacité de l'association de ce vaccin avec un autre médicament vétérinaire. En conséquence, la décision d'utiliser ce vaccin avant ou après un autre médicament vétérinaire doit être prise au cas par cas.

La présence de désinfectant et/ou d'antiseptiques dans l'eau et le matériel utilisés pour la préparation de la solution vaccinale est incompatible avec une vaccination efficace.

## MODE, VOIE (S) D'ADMINISTRATION ET POSOLOGIE :

### POSOLOGIE USUELLE

Administrer une dose d'au moins 10 DIO<sub>50</sub><sup>3,0</sup> par oiseau, à partir du 1er jour d'âge.

### MODE ET VOIE D'ADMINISTRATION

#### Voie d'administration :

Le vaccin est administré par voie orale, oculaire, nasale ou par nébulisation après reconstitution du vaccin lyophilisé selon les modalités décrites ci-dessous.

- Primovaccination à l'âge d'un jour par nébulisation ou par voie oculo-nasale.
- Rappel vers l'âge de 2 à 3 semaines par nébulisation, voie oculo-nasale ou voie orale.

#### Mode d'administration :

##### 1- Par nébulisation

- Poulet de chair : les meilleurs résultats sont obtenus lorsque la vaccination est pratiquée de préférence au premier jour d'âge, dans le couvoir, immédiatement après que les poussins soient retirés de l'éclosoir. La meilleure voie d'administration dans ce cas est la nébulisation de masse.

- Poules futures pondeuses : Le vaccin peut être administré par pulvérisation aux poulettes futures pondeuses dès le premier jour d'âge avec un rappel à la 2ème ou 3ème semaine. Pour une administration par nébulisation, le vaccin doit être reconstitué avec de l'eau propre, fraîche non chlorée ou ferrugineuse.

Utiliser un dispositif de pulvérisation permettant d'obtenir une granulométrie des gouttelettes de 30-100 µm. Le pulvérisateur doit être exempt de dépôts, de corrosion, de traces de désinfectants ou d'antibiotiques et de préférence réservé que pour la vaccination.

Avant de procéder à la vaccination, il est recommandé de regrouper les oiseaux sur une surface relativement restreinte. Le volume de la suspension vaccinale doit être calculé en fonction du nombre d'oiseaux à vacciner et de leur âge, il doit être suffisant pour assurer une vaccination homogène des oiseaux, 1 litre de vaccin reconstitué est suffisant pour vacciner 3 000 poussins d'un jour.

La suspension vaccinale doit être pulvérisée de près et de façon homogène sur un nombre convenable d'oiseaux pour que le vaccin pénètre dans les yeux et que la glande de Harder soit stimulée. La ventilation est arrêtée pendant la vaccination pour éviter les pertes en doses vaccinales.

## 2- Voie intra nasale ou intraoculaire

Le vaccin BIOVAC peut être également administré par instillation oculaire ou nasale chez les poussins de 1 jour d'âge.

Pour remettre en solution le vaccin, introduire 2 ml d'eau distillée dans le flacon contenant 1000 doses de vaccin lyophilisé à l'aide d'une seringue montée d'une aiguille. Dès solubilisation complète du vaccin, agiter légèrement pour homogénéiser puis prélever la totalité du liquide et le remettre en solution dans un flacon contenant 50 ml d'eau distillée. Renouveler une fois la même opération afin de récupérer le vaccin qui reste dans le flacon et dans la seringue ayant servi au transfert, le vaccin solubilisé est alors prêt à l'emploi.

### **Voie intranasale par trempage du bec des oiseaux**

Reconstituer le vaccin dans 50 ml d'eau distillée dans un flacon à col large.

Tremper le bec jusqu'aux narines de façon à faire pénétrer la solution vaccinale dans les conduits nasaux.

### **Voie oculaire:**

Réhydrater le flacon de 1000 doses de vaccin dans 50 ml d'eau distillée. Utiliser une tétine compte-goutte lavée et stérilisée dans l'eau bouillante pendant 10 min.

A l'aide de la tétine compte-goutte, déposer une goutte de suspension vaccinale sur le globe oculaire, attendre jusqu'à ce que la goutte s'étale correctement.

## 3- Voie orale par incorporation dans l'eau de boisson

Tenant compte de la sensibilité du virus de la bronchite infectieuse, reconstituer le vaccin dans de l'eau fraîche et propre sans traces de chlore, de détergent ou de tout autre désinfectant. Pour une meilleure stabilité du virus, ajouter à l'eau de boisson du lait écrémé (par exemple 2 à 4g par litre). Les abreuvoirs et les conduits d'eau doivent être propres et dépourvus de toute trace de chlore ou de désinfectant.

Le nombre de doses vaccinales sera déterminé en fonction du nombre d'oiseaux à vacciner et de leur âge; la prise dure une à deux heures qui suivent la préparation de la suspension vaccinale.

Pour s'assurer de l'abreuvement effectif de tous les oiseaux en 2 heures de temps, assoiffer les en retirant l'eau de boisson 2-3 heures avant la vaccination.

## SURDOSAGE (SYMPTÔMES, CONDUITE D'URGENCE, ANTIDOTES) SI NÉCESSAIRE :

Aucun effet indésirable n'a été constaté après administration de 10 fois la dose vaccinale.

## TEMPS D'ATTENTE

Zéro jour.

## INCOMPATIBILITÉS :

Ne pas mélanger avec d'autres vaccins à l'exception du diluant.

## PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION

Conserver et transporter le vaccin à une température comprise entre +2°C et +8°C, à l'abri de la lumière. Ne pas congeler.

## PRÉSENTATION (S):

- Flacons de 200, 500, 1000, 1500, 2000, 2500 doses.
- Boîtes de 10 flacons de 200, 500, 1000, 1500, 2000, 2500 doses.

## PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES À PRENDRE LORS DE L'ÉLIMINATION DES MÉDICAMENTS NON UTILISÉS OU DE DÉCHETS DÉRIVÉS DE L'UTILISATION DE CES MÉDICAMENTS

Les conditionnements vides et tout reliquat de produit doivent être éliminés suivant les pratiques en vigueur régies par la réglementation sur les déchets pharmaceutiques.



**USAGE VÉTÉRINAIRE.  
A NE DÉLIVRER  
QUE SUR ORDONNANCE.**

SOCIÉTÉ DE PRODUCTIONS BIOLOGIQUES ET PHARMACEUTIQUES - BIOPHARMA



Avenue HASSAN II, CYM - B.P.4569 - Rabat-Akkari. Maroc.



+212 537 693 632 | +212 537 691 689



+212 537 695 053 | +212 537 691 692



info@biopharma.ma



www.biopharma.ma